PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

PROJET DE RÈGLEMENT NO 24-584 DE ZONAGE NO 09-345 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 24-02-058 à sa séance du 13 février 2024, du projet de règlement numéro 24-584 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 24-584 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 09-345 AFIN D'AUTORISER LES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS, tiendra une assemblée publique de consultation le 12 mars 2024 à compter de 19h30, au 213, rue de l'Aréna à Lambton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

Que le projet vise à :

- Autoriser les logements intergénérationnels

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par le Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau ;

DONNÉ À LAMBTON

CE 27 IÈME JOUR DE FÉVRIER 2024

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 27 février 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 27 IÈME JOUR DE FÉVRIER 2024.

Alain St-Vincent-Rioux
Directeur général et greffier trésorier